

POURQUOI DEVRAIS-JE SOUSCRIRE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ OFFERTE PAR LE PROGRAMME D'ASSURANCE PARRAINÉ PAR L'IAMC?

Marsh Canada a travaillé au nom de l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada afin d'obtenir une assurance souscrite par certains souscripteurs chez Lloyd's de Londres qui est spécifiquement conçue pour les professionnels du domaine des services de règlement extrajudiciaire de différends. Les assurances de la responsabilité civile professionnelle, de la responsabilité civile liée à l'utilisation d'Internet, de biens, de la responsabilité civile générale et de la restauration d'identité sont toutes offertes à des tarifs spéciaux aux membres de l'IAMC. De plus, **des rabais sur la responsabilité civile professionnelle (offerts par l'assureur du programme) ont été négociés pour les membres, comme suit :**

- Membres **agrés** (15 %).
- Membres **qualifiés** (5 %).
- Membres ayant réussi **un cours sur l'éthique agréé par l'IAMC** (10 % pour chaque période de trois mois suivant la réussite du cours).
- Membres n'ayant fait aucune **demande de règlement** en vertu de l'assurance responsabilité civile des entreprises et de l'assurance biens (5 %).

Les rabais sont assujettis à un total maximal de 25 %.

QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE?

Également appelée assurance des fautes professionnelles ou assurance erreurs et omissions (E&O), l'assurance responsabilité civile professionnelle couvre les frais de défense et les dommages liés à votre responsabilité découlant de la prestation ou de la non-prestation de services de règlement extrajudiciaire de différends.

REMARQUE : La police prévoit une extension de garantie pour les cours d'enseignement de médiation et d'arbitrage (IAMC) aux étudiants et à divers professionnels.

AI-JE BESOIN D'UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE COMMERCIALE?

Il est fortement recommandé de compléter votre assurance responsabilité civile professionnelle par une assurance responsabilité civile commerciale. Cette garantie couvre la responsabilité pour les dommages aux biens ou les lésions corporelles découlant de vos activités commerciales.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE GARANTIE?

Remplissez simplement et envoyez le formulaire de demande que vous trouverez à l'adresse www.marsh.ca/adr. Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour remplir votre demande, veuillez téléphoner à un courtier d'assurances de Marsh Canada Limitée, au 1 888 711-9010.



À PROPOS DE MARSH

Chef de file mondial du courtage d'assurances et des solutions innovatrices de gestion de risques, Marsh emploie 30 000 conseillers dans plus de 130 pays pour assister sa clientèle composée de particuliers et d'entreprises de toutes tailles. Marsh est une filiale en propriété exclusive des Sociétés Marsh & McLennan (NYSE : MMC), groupe international de services professionnels en tête de file en matière de risques, de stratégie et de capital humain. Les Sociétés Marsh & McLennan, qui embauchent près de 65 000 employés à travers le monde et affichent un chiffre d'affaires annuel s'élevant à plus de 14 milliards \$ US, ont pour mission de guider leurs clients dans un environnement de plus en plus complexe et dynamique par l'intermédiaire de leurs quatre sociétés dominantes. En plus de Marsh, les Sociétés Marsh & McLennan sont les sociétés mères de Guy Carpenter, qui élabore des stratégies détaillées de gestion du risque, de réassurance et de capital visant à favoriser la croissance et la rentabilité de leurs clients en plus de les aider à saisir les occasions qui se présentent; Mercer, qui aide les sociétés à respecter les besoins médicaux, économiques et professionnels d'une main-d'œuvre en pleine transformation en leur offrant des services-conseils et des solutions axées sur la technologie; et Oliver Wyman, conseiller stratégique, économique et marketing d'importance pour des clients des secteurs public et privé. Suivez Marsh sur Twitter @MarshGlobal; LinkedIn; Facebook; et YouTube, ou abonnez-vous à BRINK.



Année d'assurance : 2018-2019

PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE PROMU PAR L'INSTITUT D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DU CANADA



SOLUTIONS... DÉFINIES, DÉVELOPPÉES, ET DÉPLOYÉES.

Le présent document n'est pas destiné à servir de conseil pour une situation particulière et ne doit pas servir de fondement en ce sens. Les renseignements figurant aux présentes sont fondés sur des sources que nous jugeons fiables, mais nous ne formulons aucune déclaration ni garantie quant à leur exactitude. Marsh n'a aucune obligation de mettre à jour le présent document et n'assume à votre égard ou à l'égard de tout tiers aucune responsabilité qui découlerait de cette publication et de toute question mentionnée aux présentes. Marsh ne formule aucune assertion ou garantie en ce qui concerne l'application du libellé des polices ou la situation financière ou la solvabilité d'assureurs ou de réassureurs. Marsh ne donne aucune garantie quant à l'offre, au coût ou aux modalités de la couverture d'assurance.

Marsh est une des Sociétés Marsh & McLennan, tout comme Guy Carpenter, Mercer et Oliver Wyman.

© Marsh Canada Limitée et ses concédants, 2009-2018. Tous droits réservés. fr.marsh.ca

USDG-3468F (C0907010B): 2018/07/05

OFFRE EXCLUSIVE À L'INTENTION DES MEMBRES DE :



ADR Institute of Canada
Institut d'arbitrage et de médiation du Canada ^{TM/MC}

MONTANTS DE GARANTIE ET FRANCHISE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

MONTANTS DE GARANTIE/MONTANTS GLOBAUX	FRANCHISES DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE*
Garantie de 1 000 000 \$ par réclamation / Montant global de 2 000 000 \$	500 \$ ou 1 000 \$
Garantie de 2 000 000 \$ par réclamation / Montant global de 4 000 000 \$	500 \$ ou 1 000 \$
Garantie de 3 000 000 \$ par réclamation / Montant global de 6 000 000 \$	500 \$ ou 1 000 \$
Garantie de 5 000 000 \$ par réclamation / Montant global de 5 000 000 \$	500 \$ ou 1 000 \$

* Les pertes relatives à l'enseignement sont assujetties à une franchise de 500 \$.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE LIÉE À L'UTILISATION D'INTERNET – SOUS-MONTANT : 25 000 \$, FRANCHISE : 500 \$

ASSURANCE DE BIENS – MONTANT : 25 000 \$ PAR SINISTRE, FRANCHISE : 500 \$

MONTANT GLOBAL ANNUEL PARTAGÉ DE 15 MILLIONS DE DOLLARS POUR TOUS LES TITULAIRES DE LA POLICE

La police d'assurance responsabilité civile professionnelle comprend les extensions de garantie suivantes :

- **Remboursement des frais juridiques de 25 000 \$ par sinistre** – Remboursement des frais juridiques si une plainte est déposée contre vous et que vous devez vous défendre devant un comité de discipline.
- **Remboursement des frais de défense au criminel déboursés** – Remboursement des frais juridiques déboursés si vous faites l'objet d'une poursuite pour une infraction criminelle dont vous êtes disculpé.
- **Prolongation de la période de déclaration** – Si vous cessez d'exercer la profession, vous pouvez vous procurer une prolongation de la période de déclaration moyennant 75 % de la prime pour la première année de prolongation et 50 % pour chaque année subséquente.
- **Annulation de la date rétroactive** – Sous réserve de deux ans de couverture continue au titre du programme d'assurance de l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada.

RESPONSABILITÉ CIVILE COMMERCIALE

MONTANTS DE GARANTIE/RESPONSABILITÉ LOCATIVE/RESPONSABILITÉ AUTOMOBILE STANDARD DES NON-PROPRIÉTAIRES

MONTANTS DE GARANTIE/RESPONSABILITÉ LOCATIVE/RESPONSABILITÉ AUTOMOBILE STANDARD DES NON-PROPRIÉTAIRES	FRANCHISES
1 000 000 \$ par sinistre – Responsabilité locative : 500 000 \$/Responsabilité automobile standard des non-proprétaires : 1 000 000 \$	500 \$
2 000 000 \$ par sinistre – Responsabilité locative : 500 000 \$/Responsabilité automobile standard des non-proprétaires : 1 000 000 \$	500 \$
3 000 000 \$ par sinistre – Responsabilité locative : 500 000 \$/Responsabilité automobile standard des non-proprétaires : 1 000 000 \$	500 \$
2 000 000 \$ par sinistre – Responsabilité locative : 1 000 000 \$/Responsabilité automobile standard des non-proprétaires : 2 000 000 \$	500 \$
3 000 000 \$ par sinistre – Responsabilité locative : 1 000 000 \$/Responsabilité automobile standard des non-proprétaires : 2 000 000 \$	500 \$

OFFRES DE GARANTIES FACULTATIVES

- **Services de Restauration d'identité (IRS)** souscrits par Trisura Guarantee Insurance Company.
- **Assurance des frais juridiques personnels** souscrite par DAS Canada.
- **Bureau mobile – Assurance bagage et effets personnels** souscrite auprès de la Compagnie d'assurance AIG du Canada.

Les renseignements fournis dans cette brochure constituent un sommaire de l'assurance contractée et sont fournis à titre de référence uniquement. La police en tant que telle, y compris les avenants, décrit la protection elle-même. Elle comporte les exclusions, les limitations et les dispositions non référencées (ou rapidement résumées) ici. La police doit donc être consultée pour les modalités, les conditions et les exigences complètes des garanties. Des franchises peuvent s'appliquer. Pour connaître en détail les conditions, les définitions, les restrictions et les exclusions, veuillez communiquer avec votre courtier d'assurances autorisé par Marsh Canada Limitée ou consulter le libellé de la police. Ce programme d'assurances est souscrit par certains souscripteurs du Lloyd's de Londres.

POUR UNE PROPOSITION DE PRIX PERSONNALISÉE, VISITEZ NOTRE SITE WEB DE DEMANDE AU WWW.MARSH.CA/ADR.

QUELS SONT LES SERVICES PRD ASSURÉS?

La garantie comprend l'arbitrage, la médiation et les autres services de règlement extrajudiciaire de différends, sous réserve des modalités de la police, y compris

- Négociation
- Médiation
- Arbitrage
- Facilitation de groupe
- Facilitation
- Entretien
- Évaluation des besoins – Groupe
- Intervention de Groupe
- Encadrement en cas de conflits
- Encadrement exécutif
- Évaluation préliminaire neutre
- Mini-procès exécutif
- Mini-procès judiciaire
- Droit collaboratif
- Coordination de parentage (médiation/arbitrage)
- Consultations PRD
- Processus de règlement extrajudiciaire de différends préliminaires (aider les parties à sélectionner le processus de règlement extrajudiciaire de différends adéquat)
- Médiateur
- Règlement judiciaire de différends
- Sélection et embauche de spécialistes PRD
- Formation/instruction/encadrement de spécialistes en règlement extrajudiciaire de différends et de membres
- Formation/instruction/encadrement sur le lieu de travail ou en famille
- Conception, mise en œuvre et gestion des systèmes de règlement extrajudiciaire de différends
- Évaluations sur le lieu de travail
- Enquêtes sur le lieu de travail
- Pratiques réparatrices/justice réparatrice
- Cercles

La garantie est valable partout dans le monde à l'exception des États-Unis. La surprime pour la couverture aux États-Unis est de 100 \$ par année, sous réserve de l'approbation du souscripteur.